



DWS Investment GmbH

DWS ESG

Qi LowVol Europe

Rapport annuel 2025





DWS ESG

Qi LowVol Europe

Sommaire

Rapport annuel 2025

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 (conformément à l'article 101 de la loi allemande sur les placements de capitaux, KAGB)

2 / Informations

6 / Rapport annuel
DWS ESG Qi LowVol Europe

50 / Observation du commissaire aux comptes indépendant

Informations

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses actions. Les valeurs liquidatives (prix de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires ; dans le cas de fonds de capitalisation nationaux, et après une éventuelle imputation de l'impôt retenu à la source à l'étranger, cette valeur est majorée de l'impôt national sur le revenu des capitaux prélevé par le fonds, auquel s'ajoute la contribution de solidarité. La performance est calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI). Les informations sur la performance passée ne préjugent pas de la performance future.

Par ailleurs, dans la mesure où ils existent, les indices de référence correspondants sont également reproduits dans les rapports. Toutes les données graphiques et chiffrées indiquent la **situation au 31 décembre 2025** (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

Le prospectus de vente en vigueur, seul et unique document faisant foi en cas de souscription, inclut les conditions de placement ainsi que le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur », que vous pouvez obtenir auprès de DWS Investment GmbH ou des succursales de la Deutsche Bank AG ainsi que d'autres agents payeurs.

Précisions concernant les frais forfaitaires

Les dépenses suivantes ne sont pas comprises dans les frais forfaitaires :

- a) les frais liés à l'achat et à la vente d'éléments d'actif ;
- b) les taxes éventuelles liées aux frais de gestion et de conservation ;
- c) les frais relatifs à l'exercice et à la satisfaction des droits légaux du fonds commun de placement.

Des précisions concernant la structure des commissions sont données dans le prospectus de vente en vigueur.

Cours de souscription et de rachat

Disponibles quotidiennement
www.dws.com

Deuxième directive sur les droits des actionnaires (ARUG II)

En ce qui concerne les informations requises au titre de l'article 101, paragraphe 2, phrase 5, de la loi allemande sur les placements de capitaux, conformément à l'article 134c, paragraphe 4, de la loi allemande sur les sociétés par actions, veuillez consulter les informations publiées sur la page d'accueil du site Web de DWS sous « Ressources juridiques » (funds.dws.com/fr-fr/footer/ressources-juridiques/).

Les informations sur le taux de rotation du portefeuille du fonds concerné sont publiées sur le site Web « dws.de » ou « dws.com » sous « Informations sur les fonds ». Vous les trouverez également à l'adresse suivante :

DWS ESG Qi LowVol Europe (<https://www.dws.de/aktienfonds/de000dws2ms0-dws-esg-qi-lowvol-europe-mfc/>)

Rapport annuel

Rapport annuel

DWS ESG Qi LowVol Europe

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif de la politique de placement consiste à réaliser une plus-value. À cet effet, le fonds investit principalement dans des actions d'entreprises européennes. Lors de la sélection des titres individuels, l'accent est mis sur un rapport opportunités/risques attrayant. En outre, la sélection est basée sur le principe de la diversification des risques (portefeuille large). À cette fin, l'objectif est d'obtenir une combinaison de titres dont la fluctuation de cours attendue est la plus faible possible. Ainsi, l'objectif principal est de minimiser les risques pour le fonds. La décision de placement pour la sélection des actions est basée sur des analyses financières et mathématiques scientifiquement fondées. Au moins 80 % du fonds sont investis dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues.

Au cours de l'exercice clôturé fin décembre 2025, le fonds a enregistré une plus-value de 11,1 % par part (classe de parts NC, calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

Le contexte sur les marchés financiers a été difficile en 2025. Cela s'explique notamment par les crises géopolitiques, telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, l'escalade du conflit au Proche-Orient et la rivalité entre les

DWS ESG Qi LowVol Europe

Performance des classes de parts (en euro)

Classe de parts	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe NC	DE0008490822	11,1 %	35,2 %	37,9 %
Classe FC	DE000DWS17M4	12,2 %	39,1 %	44,6 %
Classe FD	DE000DWS17N2	12,5 %	39,5 %	45,1 %
Classe LC	DE000DWS17K8	11,3 %	36,0 %	39,1 %
Classe MFC	DE000DWS2MS0	12,5 %	40,5 %	47,1 %
Classe SC	DE000DWS1K92	11,9 %	38,0 %	42,8 %
Classe TFC	DE000DWS2SF4	12,0 %	38,8 %	44,3 %
Classe TFD	DE000DWS2SG2	12,1 %	39,0 %	44,6 %

Performance calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2025

États-Unis et la Chine. De plus, l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine a été source d'incertitudes supplémentaires sur les marchés des capitaux. D'autre part, l'assouplissement de la politique des taux d'intérêt observé précédemment s'est poursuivi au cours de la période sous revue. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi abaissé son taux directeur en quatre étapes, le faisant passer de 3,00 % par an à 2,00 % par an (facilité de dépôt), tandis que la Réserve fédérale américaine a progressivement réduit ses taux directeurs de 0,75 point de pourcentage, les ramenant à une fourchette comprise entre 3,50 % et 3,75 % par an.

Malgré les incertitudes sur les marchés, principalement liées à la situation géopolitique, les marchés boursiers internationaux, mesurés par l'indice MSCI World, ont enregistré, dans l'ensemble, des hausses de cours parfois notables en 2025, soutenues par l'assouplissement des taux d'intérêt, la confiance accrue des investisseurs

dans l'intelligence artificielle (IA) et de solides bénéfices des entreprises. Parmi les marchés des pays industrialisés occidentaux, le DAX 40 a enregistré une hausse significative en Allemagne, favorisée notamment par le plan de relance budgétaire de plusieurs milliards d'euros adopté. Les pays émergents ont même réalisé sur l'année jusqu'à fin 2025 une meilleure performance que les pays industrialisés, mesurée par l'indice MSCI Emerging Markets. Le marché des actions chinoises s'est notamment distingué, continuant à se redresser sensiblement. Cette évolution a été favorisée par la croissance économique chinoise, stimulée par une politique macroéconomique expansionniste. Entre-temps, les bourses internationales ont toutefois subi un coup d'arrêt notable en raison de l'imprévisibilité de la politique commerciale et douanière américaine.

Le fonds DWS ESG Qi LowVol Europe a mis en œuvre une stratégie de gestion de la volatilité visant à réduire les risques. Cette stratégie repose sur un processus

de placement en actions propriétaire. La composante principale de ce processus quantitatif est une approche multifactorielle dynamique pour la sélection d'actions reposant sur une base de données d'entreprises. L'objectif de la stratégie de placement est de réduire les risques par rapport à l'indice MSCI Europe à forte capitalisation boursière qui représente l'univers d'investissement. Le portefeuille aux fluctuations réduites a été investi sur la base des actions qui, conformément à l'approche modèle de la sélection d'actions, étaient évaluées de manière attrayante par rapport à l'ensemble du marché et représentaient le risque potentiel le plus faible possible pour l'ensemble du portefeuille.

L'équipe de gestion du portefeuille a notamment considéré comme risques majeurs la politique commerciale et douanière imprévisible des États-Unis, la guerre entre la Russie et l'Ukraine ainsi que les incertitudes quant à l'orientation future des banques centrales.

Principales sources de produits de cession

Les plus-values réalisées sur les ventes d'actions ont été les principales sources de produits de cession.

Autres informations – non couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations

DWS ESG Qi LowVol Europe

Aperçu des classes de parts

Code ISIN	NC SC LC FC FD MFC TFC TFD	DE0008490822 DE000DWS1K92 DE000DWS17K8 DE000DWS17M4 DE000DWS17N2 DE000DWS2MS0 DE000DWS2SF4 DE000DWS2SG2
Code valeur	NC SC LC FC FD MFC TFC TFD	849082 DWS1K9 DWS17K DWS17M DWS17N DWS2MS DWS2SF DWS2SG
Devise du fonds		EUR
Devise de la classe de parts	NC, SC, LC, FC, FD et MFC TFC TFD	EUR EUR EUR
Date de première souscription et de lancement	NC SC LC FC FD MFC TFC TFD	12 décembre 1994 (depuis le 29 avril 2014, classe de parts NC) 20 mai 2014 (jusqu'au 1 ^{er} septembre 2014, classe de parts FC) 1 ^{er} septembre 2014 8 septembre 2014 15 septembre 2016 1 ^{er} février 2017 2 janvier 2018 2 janvier 2018
Droit d'entrée	NC, SC, FC, FD, MFC, TFC et TFD LC	Aucun 5 %
Affectation des résultats	NC, SC, LC, FC, MFC et TFC FD et TFD	Capitalisation Distribution
Frais forfaitaires	NC LC SC FC, FD, TFC et TFD MFC	1,7 % par an 1,5 % par an 1 % par an 0,75 % par an 0,4 % par an
Montant minimum d'investissement	NC, LC, MFC, TFC et TFD SC FC et FD	Aucun EUR 400 000* EUR 2 000 000*
Cours de souscription d'origine	NC SC, LC, FC, FD et MFC TFC et TFD	DM 100,00 EUR 100,00 EUR 100,00

* La Société se réserve le droit de s'écarter du montant d'investissement minimum, à sa seule discrétion. Les versements suivants sont laissés à l'appréciation de l'investisseur.

de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

Rapport annuel

DWS ESG Qi LowVol Europe

État de l'actif au 31 décembre 2025

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs) :		
Secteur financier	82 496 820,48	18,14
Santé	74 678 361,06	16,42
Biens de consommation courante	72 274 260,40	15,89
Industrie	56 126 623,36	12,34
Services de communication	46 284 945,67	10,18
Services aux collectivités	41 307 516,75	9,08
Biens de consommation durables	24 823 253,44	5,46
Matières premières	23 784 566,63	5,23
Technologies de l'information	11 263 614,53	2,48
Énergie	1 226 909,73	0,27
Autre(s)	10 756 905,73	2,36
Total actions :	445 023 777,78	97,84
2. Parts de fonds	4 706 340,68	1,03
3. Avoirs bancaires	4 467 232,60	0,98
4. Autres éléments d'actif	1 199 649,87	0,26
5. À recevoir au titre d'opérations sur parts	2 632,69	0,00
II. Engagements		
1. Autres engagements	-526 333,79	-0,12
2. Engagements découlant d'opérations sur parts	-2 593,03	0,00
III. Actif du fonds	454 870 706,80	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS ESG Qi LowVol Europe

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds	
Valeurs mobilières cotées en bourse						445 023 777,78	97,84	
Actions								
ABB Reg. (CH0012221716)	Unité	45 349	24 309	3 193	CHF	59,2200	2 892 995,56	0,64
Chocoladefabriken Lindt & Sprüngli Reg. (CH0010570759)	Unité	47	19	19	CHF	116 600,0000	5 903 479,48	1,30
Geberit Reg. Disp. (CH0030170408)	Unité	2 130	2 130		CHF	617,0000	1 415 716,90	0,31
Givaudan Reg. (CH0010645932)	Unité	1 290	353	166	CHF	3 144,0000	4 369 018,64	0,96
Helvetia Baloise Holding AG (CH0466642201)	Unité	9 362	9 362	3 427	CHF	208,4000	2 101 735,21	0,46
Holcim (CH0012214059)	Unité	37 019	37 019	42 151	CHF	77,5800	3 093 756,35	0,68
Kühne + Nagel Internat. (CH0025238863)	Unité	1 581	18	237	CHF	170,6500	290 636,27	0,06
Logitech International Reg. (CH0025751329)	Unité	15 511	177	15 440	CHF	81,6800	1 364 794,23	0,30
Nestlé (CH0038863350)	Unité	79 685	43 262	4 648	CHF	78,3100	6 722 107,45	1,48
Novartis AG (CH0012005267)	Unité	88 497	2 707	36 429	CHF	109,6000	10 448 423,14	2,30
Roche Holding (CH0012032113)	Unité	18 529	5 283	12 833	CHF	337,6000	6 738 544,01	1,48
Schindler Holding Reg. (CH0024638212)	Unité	23 330	26 389	3 059	CHF	280,5000	7 049 515,24	1,55
SGS (CH1256740924)	Unité	27 718	38 703	19 830	CHF	90,6000	2 705 214,69	0,59
Swiss Prime Site Reg. (CH0008038389)	Unité	65 013	1 988	9 567	CHF	122,5000	8 579 222,77	1,89
Swisscom Reg. (CH0008742519)	Unité	7 760	237	11 811	CHF	573,0000	4 789 917,05	1,05
Zurich Insurance Group Reg. (CH0011075394)	Unité	13 948	426	2 819	CHF	600,6000	9 024 204,24	1,98
A.P.Møller-Mærsk A (DK0010244425)	Unité	111	1	700	DKK	14 620,0000	217 290,07	0,05
Carlsberg B (DK0010181759)	Unité	22 881	12 958	5 555	DKK	832,8000	2 551 439,29	0,56
Coloplast B (DK0060448595)	Unité	22 557	38 431	22 935	DKK	545,6000	1 647 878,64	0,36
GENMAB (DK0010272202)	Unité	7 918	5 571	11 900	DKK	2 037,0000	2 159 613,57	0,47
Pandora (DK0060252690)	Unité	7 481	20 828	13 347	DKK	703,8000	704 982,67	0,15
Tryg (DK0060636678)	Unité	207 236	205 075	320 468	DKK	166,1000	4 608 975,03	1,01
Aegon (BMG0112X1056)	Unité	94 337	94 337		EUR	6,6480	627 152,38	0,14
Aena SME (ES0105046017)	Unité	276 011	276 011		EUR	23,8000	6 569 061,80	1,44
AIB Group (IE00BF0L3536)	Unité	540 199	815 556	275 357	EUR	9,2350	4 988 737,77	1,10
Air Liquide (FR0000120073)	Unité	34 380	8 491	4 489	EUR	160,4800	5 517 302,40	1,21
Allianz (DE0008404005)	Unité	9 130	390	16 391	EUR	391,1000	3 570 743,00	0,79
Amadeus IT Group (ES0109067019)	Unité	4 259	19 585	15 326	EUR	62,6000	266 613,40	0,06
Anheuser-Busch InBev (BE0974293251)	Unité	97 631	104 235	6 604	EUR	54,7600	5 346 273,56	1,18
argenx (NL0010832176)	Unité	3 250	5 682	4 092	EUR	715,6000	2 325 700,00	0,51
ASML Holding (NL0010273215)	Unité	2 642	3 262	620	EUR	920,6000	2 432 225,20	0,53
Bank Ireland Group (IE00BD1RP616)	Unité	81 938	81 938		EUR	16,4350	1 346 651,03	0,30
Bankinter (ES0113679137)	Unité	101 583	101 583		EUR	14,2100	1 443 494,43	0,32
bioMérieux (FR0013280286)	Unité	36 389	1 234	9 910	EUR	109,9000	3 999 151,10	0,88
Bouygues (FR0000120503)	Unité	12 309	392	40 180	EUR	44,4200	546 765,78	0,12
Bureau Veritas (FR0006174348)	Unité	40 075	645	75 924	EUR	27,1000	1 086 032,50	0,24
Caixabank (ES0140609019)	Unité	338 271	177 683	297 233	EUR	10,4600	3 538 314,66	0,78
Carrefour (FR0000120172)	Unité	21 222	212 033	190 811	EUR	14,1850	301 034,07	0,07
Corporación Mapfre (ES0124244E34)	Unité	328 859	328 859		EUR	4,3100	1 417 382,29	0,31
Deutsche Börse (DE0005810055)	Unité	14 157	710	24 418	EUR	223,6000	3 165 505,20	0,70
Deutsche Telekom (DE0005557508)	Unité	276 697	8 461	167 709	EUR	27,7500	7 678 341,75	1,69
D'Ieteren Group (BE0974259880)	Unité	18 280	32 161	13 881	EUR	152,4000	2 785 872,00	0,61
E.ON Reg. (DE000ENAG999)	Unité	402 201	612 868	210 667	EUR	16,1200	6 483 480,12	1,43
Eiffage (FR0000130452)	Unité	8 242	12 902	4 660	EUR	121,6500	1 002 639,30	0,22
Elisa Bear. A (FI0009007884)	Unité	61 154	103 687	81 165	EUR	37,5400	2 295 721,16	0,50
ENEL (IT0003128367)	Unité	734 878	759 217	24 339	EUR	8,8250	6 485 298,35	1,43
Engie (FR0010208488)	Unité	189 588	2 166	54 074	EUR	22,3400	4 235 395,92	0,93
EssilorLuxottica (FR0000121667)	Unité	7 565	4 123	11 828	EUR	270,3000	2 044 819,50	0,45
Euronext (NL0006294274)	Unité	15 601	35 224	19 623	EUR	127,7000	1 992 247,70	0,44
Exor (NL0012059018)	Unité	57 105	24 356	8 404	EUR	72,6500	4 148 678,25	0,91
Ferrari (NL0011585146)	Unité	6 057	3 449	9 735	EUR	319,8000	1 937 028,60	0,43
Ferrovial SE (NL0015001FS8)	Unité	103 082	110 055	6 973	EUR	55,3000	5 700 434,60	1,25
Fresenius (DE0005785604)	Unité	92 873	2 840	46 070	EUR	48,7500	4 527 558,75	1,00
Fresenius Medical Care (DE0005785802)	Unité	34 371	393	5 157	EUR	40,5500	1 393 744,05	0,31
GEA Group (DE0006602006)	Unité	37 702	431	28 912	EUR	57,5500	2 169 750,10	0,48
Gecina Reg. (FR0010040865)	Unité	13 724	14 671	947	EUR	80,7000	1 107 526,80	0,24
Generali (IT0000062072)	Unité	153 189	4 683	22 542	EUR	35,7200	5 471 911,08	1,20
Getlink (FR0010533075)	Unité	263 939	332 425	68 486	EUR	15,8000	4 170 236,20	0,92
Groupe Danone (C.R.) (FR0000120644)	Unité	118 832	3 634	23 869	EUR	76,8200	9 128 674,24	2,01
Hannover Rück Reg. (DE0008402215)	Unité	5 349	10 489	5 437	EUR	266,6000	1 426 043,40	0,31
Heineken (NL00000009165)	Unité	22 414	22 414		EUR	69,2800	1 552 841,92	0,34
Henkel Pref. (DE0006048432)	Unité	16 639	190	2 497	EUR	69,6800	1 159 405,52	0,25
Iberdrola (ES0144580Y14)	Unité	556 818	17 029	412 409	EUR	18,4350	10 264 939,83	2,26
Industria de Diseño Textil (ES0148396007)	Unité	79 032	44 023	201 434	EUR	56,4400	4 460 566,08	0,98
ING Groep (NL0011821202)	Unité	139 795	139 795	99 467	EUR	24,0900	3 367 661,55	0,74
Ipsen (FR0010259150)	Unité	36 331	1 110	10 011	EUR	119,7000	4 348 820,70	0,96
JDE Peet's (NL0014332678)	Unité	37 399	75 249	87 428	EUR	31,7800	1 188 540,22	0,26

DWS ESG Qi LowVol Europe

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds	
Jerónimo Martins, SGPS Port. Bear. (PTJMT0AE0001)	Unité	59 700	63 818	4 118	EUR	20,2200	1 207 134,00	0,27
KBC Groep Parts Soc. (BE0003565737)	Unité	4 385	50	35 504	EUR	112,2000	491 997,00	0,11
Kerry Group (IE0004906560)	Unité	54 494	17 379	32 592	EUR	77,2000	4 206 936,80	0,92
Klépierre (FR0000121964)	Unité	31 624	361	20 285	EUR	33,8400	1 070 156,16	0,24
KONE Oyj (FI0009013403)	Unité	77 229	54 250	57 299	EUR	60,2000	4 649 185,80	1,02
Koninklijke Ahold Delhaize (NL0011794037)	Unité	276 650	8 461	54 311	EUR	34,7100	9 602 521,50	2,11
Koninklijke KPN (NL0000009082)	Unité	2 161 480	66 108	998 625	EUR	3,9680	8 576 752,64	1,89
Koninklijke Philips (NL0000009538)	Unité	55 088	55 088		EUR	23,1400	1 274 736,32	0,28
Lotus Bakeries (BE0003604155)	Unité	35		422	EUR	7 740,0000	270 900,00	0,06
Magnum Ice Cream (NL0015002MS2)	Unité	31 087	31 087		EUR	13,3580	415 260,15	0,09
Mercedes-Benz Group (DE0007100000)	Unité	23 055	41 225	27 135	EUR	60,3600	1 391 599,80	0,31
Merck (DE0006599905)	Unité	3 191	36	478	EUR	121,9000	388 982,90	0,09
Michelin (FR001400AJ45)	Unité	16 504	61 199	44 695	EUR	28,2300	465 907,92	0,10
Münchener Rückver (DE0008430026)	Unité	7 780	237	8 574	EUR	563,0000	4 380 140,00	0,96
Nokia (FI0009000681)	Unité	270 970	505 718	234 748	EUR	5,5740	1 510 386,78	0,33
Nordea Bank (FI4000297767)	Unité	341 923	277 600	261 565	EUR	16,0750	5 496 412,23	1,21
Orange (FR0000133308)	Unité	665 579	20 357	290 078	EUR	14,1900	9 444 566,01	2,08
Orion Corp. Cl.B (FI0009014377)	Unité	40 852	26 064	78 163	EUR	63,8000	2 606 357,60	0,57
Porsche Automobil Holding Pref. (DE000PAH0038)	Unité	33 051	33 051	41 920	EUR	39,7200	1 312 785,72	0,29
Poste Italiane (IT0003796171)	Unité	203 581	177 172	91 861	EUR	21,5000	4 376 991,50	0,96
Prosus (NL0013654783)	Unité	4 255	48 195	43 940	EUR	53,1200	226 025,60	0,05
Qiagen N.V. (NL0015002CX3)	Unité	90 087	103 605	13 518	EUR	38,6900	3 485 466,03	0,77
Rational Ord. (DE0007010803)	Unité	432	5	1 343	EUR	658,5000	284 472,00	0,06
Recordati - Industria Chimica e Farmaceutica (IT0003828271)	Unité	7 313	84	68 291	EUR	48,4800	354 534,24	0,08
Ryanair Holdings (IE00BYTBXV33)	Unité	122 950	127 796	4 846	EUR	29,4400	3 619 648,00	0,80
Sampo Oyj A (FI4000552500)	Unité	592 321	589 292	139 765	EUR	10,3200	6 112 752,72	1,34
Sanofi (FR0000120578)	Unité	84 706	2 755	23 502	EUR	82,9400	7 025 515,64	1,54
SAP (DE0007164600)	Unité	8 229	4 869	36 573	EUR	208,9000	1 719 038,10	0,38
Scout24 (DE000A12DM80)	Unité	22 587	15 595	42 395	EUR	85,7500	1 936 835,25	0,43
Sofina (BE0003717132)	Unité	5 252	5 252		EUR	245,6000	1 289 891,20	0,28
Symrise (DE000SYM9999)	Unité	17 282	49 744	32 462	EUR	68,8200	1 189 347,24	0,26
Talanx Reg. (DE000TLX1005)	Unité	3 072	35	461	EUR	113,6000	348 979,20	0,08
Tenaris (LU2598331598)	Unité	74 471	851	11 175	EUR	16,4750	1 226 909,73	0,27
Terna Rete Elettrica Nazionale (IT0003242622)	Unité	750 624	370 794	291 688	EUR	9,0260	6 775 132,22	1,49
UCB Cap. (BE0003739530)	Unité	9 363	205	19 264	EUR	236,9000	2 218 094,70	0,49
UniCredit (IT0005239360)	Unité	8 303	20 984	12 681	EUR	70,9700	589 263,91	0,13
Unilever Plc (GB00BVZK7790)	Unité	138 165	138 165		EUR	55,6500	7 688 882,25	1,69
Universal Music Group (NL0015000IY2)	Unité	9 728	60 543	50 815	EUR	22,0100	214 113,28	0,05
Verbund AG (AT0000746409)	Unité	40 803	26 855	39 506	EUR	61,2500	2 499 183,75	0,55
VINCI (FR0000125486)	Unité	38 831	38 831		EUR	120,3000	4 671 369,30	1,03
AstraZeneca (GB0009895292)	Unité	24 787	10 394	2 945	GBP	137,5800	3 915 714,16	0,86
Aviva (GB00BPQY8M80)	Unité	179 783	179 783		GBP	6,8324	1 410 430,57	0,31
BT Group (GB0030913577)	Unité	632 932	1 187 772	554 840	GBP	1,8205	1 323 059,72	0,29
Bunzl (GB00B0744B38)	Unité	14 005	160	142 329	GBP	20,7600	333 842,92	0,07
Centrica (GB00B033F229)	Unité	87 486	1 000	10 696	GBP	1,6940	170 170,26	0,04
Coca-Cola HBC Reg. (CH0198251305)	Unité	55 901	639	37 283	GBP	38,3434	2 461 171,98	0,54
Compass Group (GB00BD6K4575)	Unité	210 078	6 424	97 714	GBP	23,5002	5 668 704,81	1,25
Endeavour Mining (GB00BL6K5J42)	Unité	33 219	33 219	8 033	GBP	38,9200	1 484 537,24	0,33
Gsk (GB00BN7SWP63)	Unité	313 702	140 271	193 686	GBP	18,3150	6 597 143,33	1,45
Haleon (GB00BMX86B70)	Unité	1 679 006	472 731	288 553	GBP	3,7230	7 177 562,68	1,58
Halma (GB0004052071)	Unité	36 072	38 560	2 488	GBP	35,4200	1 467 068,83	0,32
HSBC Holdings (GB0005405286)	Unité	108 350	108 350	60 650	GBP	11,7800	1 465 567,80	0,32
Magnum Ice Cream (NL0015002MS2)	Unité	1 114	1 114		GBP	11,6250	14 869,96	0,00
Marks & Spencer Group (GB0031274896)	Unité	208 076	321 325	113 249	GBP	3,2200	769 324,51	0,17
National Grid (GB00BDR05C01)	Unité	172 566	151 692	162 432	GBP	11,3850	2 255 900,69	0,50
Next (GB0032089863)	Unité	21 278	27 841	6 563	GBP	135,6000	3 313 005,86	0,73
Pearson (GB0006776081)	Unité	190 315	2 174	28 558	GBP	10,4800	2 290 160,98	0,50
Phoenix Group Holdings (GB00BGXQNP29)	Unité	165 496	165 496		GBP	7,3250	1 391 960,27	0,31
Reckitt Benckiser Group (GB00B24CGK77)	Unité	44 195	44 195		GBP	59,8000	3 034 631,99	0,67
Relx (GB00B2B0DGG97)	Unité	139 893	4 518	34 868	GBP	30,3100	4 868 706,89	1,07
Rio Tinto (GB0007188757)	Unité	92 319	2 824	22 828	GBP	60,3100	6 393 109,30	1,41
Schroders (GB00BP9LHF23)	Unité	155 325	155 325		GBP	4,0940	730 164,83	0,16
Smiths Group (GB00B1WY2338)	Unité	22 374	48 837	26 463	GBP	23,6800	608 354,94	0,13
SSE (GB0007908733)	Unité	69 071	69 805	92 020	GBP	21,8000	1 728 956,02	0,38
Tesco (GB00BLGZ9862)	Unité	908 760	27 794	656 162	GBP	4,3998	4 591 029,65	1,01
The Sage Group (GB00B8C3BL03)	Unité	222 965	333 731	142 639	GBP	10,8200	2 770 101,39	0,61
Unilever Plc (GB00BVZK7790)	Unité	4 953	4 953		GBP	48,3950	275 233,02	0,06
United Utilities Group (GB00B39J2M42)	Unité	30 000	100 411	70 411	GBP	11,8750	409 059,59	0,09
Vodafone Group (GB00BH4HKS39)	Unité	1 355 311	1 355 311	2 182 395	GBP	0,9816	1 527 568,86	0,34
Wise (GB00BL9YR756)	Unité	33 304	38 301	4 997	GBP	8,8900	339 961,60	0,07
DNB Bank (NO0010161896)	Unité	18 284	53 838	35 554	NOK	281,7000	436 301,34	0,10
Gjensidige Forsikring (NO0010582521)	Unité	54 846	54 846		NOK	300,6000	1 396 569,09	0,31
Orkla (NO0003733800)	Unité	185 248	185 248	357 036	NOK	112,5000	1 765 365,12	0,39
Telenor (NO0010063308)	Unité	309 947	114 287	37 574	NOK	146,2000	3 838 515,51	0,84

DWS ESG Qi LowVol Europe

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds	
Boliden (SE0020050417)	Unité	36 381	36 381		SEK	516,0000	1 737 495,46	0,38
Essity Cl.B (SE0009922164)	Unité	86 681	112 274	80 414	SEK	263,9000	2 117 203,72	0,47
Tele2 Cl.B (SE0005190238)	Unité	85 554	85 554	57 209	SEK	153,9000	1 218 648,01	0,27
Telia Company (SE0000667925)	Unité	945 016	945 016		SEK	39,3400	3 440 906,43	0,76
Autres titres de participation								
Schindler Holding (participation cert.) (CH0024638196) ..	Unité	3 979	45	2 220	CHF	297,4000	1 274 754,50	0,28
Parts de fonds							4 706 340,68	1,03
Parts de fonds du groupe (y compris parts d'investissement propres à KVG)							4 706 340,68	1,03
Xtrackers II EUR Overnight Rate Swap UCITS ETF 1C (LU0290358497) (0,020 %)	Unité	15 219	23 483	8 264	EUR	148,0410	2 253 035,98	0,50
Xtrackers MSCI Europe ESG UCITS ETF 1D (IE0004ZJGWT9) (0,180 %)	Unité	4 499	24 097	19 598	EUR	545,3000	2 453 304,70	0,54
Total du portefeuille-titres							449 730 118,46	98,87
Avoirs bancaires et instruments du marché monétaire non titrisés							4 467 232,60	0,98
Avoirs bancaires							4 467 232,60	0,98
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR	3 901 396,96			%	100	3 901 396,96	0,86
Avoirs en autres devises de l'UE/l'EEE	EUR	134 414,79			%	100	134 414,79	0,03
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE								
Franc suisse	CHF	41 690,17			%	100	44 910,23	0,01
Livre sterling	GBP	234 050,97			%	100	268 746,09	0,06
Dollar américain	USD	138 602,96			%	100	117 764,53	0,03
Autres éléments d'actif							1 199 649,87	0,26
Intérêts à recevoir	EUR	1 944,90			%	100	1 944,90	0,00
Droits à dividende/à distribution	EUR	214 708,63			%	100	214 708,63	0,05
Créances d'impôts retenus à la source	EUR	982 996,34			%	100	982 996,34	0,22
À recevoir au titre d'opérations sur parts	EUR	2 632,69			%	100	2 632,69	0,00
Autres engagements							-526 333,79	-0,12
Engagements découlant des coûts	EUR	-526 333,79			%	100	-526 333,79	-0,12
Engagements découlant d'opérations sur parts	EUR	-2 593,03			%	100	-2 593,03	0,00
Actif du fonds							454 870 706,80	100,00
Valeur liquidative et nombre de parts en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante						
Valeur liquidative								
Classe NC	EUR	401,90						
Classe SC	EUR	205,01						
Classe LC	EUR	190,05						
Classe FC	EUR	205,53						
Classe FD	EUR	153,38						
Classe MFC	EUR	188,82						
Classe TFC	EUR	169,91						
Classe TFD	EUR	147,33						
Nombre de parts en circulation								
Classe NC	Unité	867 782,572						
Classe SC	Unité	97 815,334						
Classe LC	Unité	3 664,791						
Classe FC	Unité	17 475,909						
Classe FD	Unité	1,000						
Classe MFC	Unité	432 941,000						
Classe TFC	Unité	61,000						
Classe TFD	Unité	34,000						

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS ESG Qi LowVol Europe

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2025

Franç suisse	CHF	0,928300	=	EUR	1
Couronne danoise	DKK	7,468450	=	EUR	1
Livre sterling	GBP	0,870900	=	EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	11,805150	=	EUR	1
Couronne suédoise	SEK	10,804400	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,176950	=	EUR	1

Transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres

Achats et ventes de valeurs mobilières, parts de fonds de placement, titres de créance (imputation par marché à la date du rapport)

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Achats/ entrées	Ventes/ sorties	Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Achats/ entrées	Ventes/ sorties
Valeurs mobilières cotées en bourse				Unilever (GB00B10RZP78)	Unité	160 190	386 618
Actions				Unipol Assicurazioni Finanziario (IT0004810054)	Unité	76 263	76 263
Alcon (CH0432492467)	Unité		17 616	Vivendi (FR0000127771)	Unité		70 435
Amrize (CH1430134226)	Unité	70 698	70 698	Wolters Kluwer (NL0000395903)	Unité	29 201	49 288
Bâloise Holding Reg. (CH0012410517)	Unité	6 087	6 087				
Galderma Group (CH1335392721)	Unité	12 987	12 987	3i Group (GB00B1YW4409)	Unité	47 870	47 870
Roche Holding AG (CH0012032048)	Unité	71	20 848	Admiral Group (GB00B02J6398)	Unité	44 868	44 868
Sandoz Group (CH1243598427)	Unité		14 469	Auto Trader Group (GB00BVYVFW23)	Unité		190 199
Sonova Holding Reg. (CH0012549785)	Unité	6 731	6 731	Berkeley Group (GB00BPORG003)	Unité		19 659
Swiss Re Reg. (CH0126881561)	Unité	13 123	27 219	Canal (FR001400T0D6)	Unité		76 482
UBS Group A G (CH0244767585)	Unité		52 206	Experian Group (GB00B19NLV48)	Unité		16 263
				Fresnillo (GB00B2QPKJ12)	Unité	30 233	30 233
Danske Bank (DK0010274414)	Unité	35 925	35 925	Hikma Pharmaceuticals (GB00B0LCW083)	Unité		61 719
Demant Cl.A (DK0060738599)	Unité	29 314	29 314	Intertek Group (GB0031638363)	Unité	22 981	22 981
DSV (DK0060079531)	Unité		7 447	Land Securities Group REIT (GB00BYW0PQ60)	Unité	209 681	209 681
Novo-Nordisk (DK0062498333)	Unité		56 994	London Stock Exchange Group (GB00B0SWJX34)	Unité	12 533	12 533
Novonesis (DK0060336014)	Unité		48 697	Smith & Nephew (GB0009223206)	Unité	108 156	108 156
				Unilever (GB00B10RZP78)	Unité	5 637	11 981
ACS Actividades de Construcción y Servicios Right (ES06670509Q3)	Unité	138 428	138 428	Norsk Hydro (NO0005052605)	Unité	235 680	235 680
Actividades de Construcción y Servicios (ES0167050915)	Unité	1 891	140 319	Yara International (NO0010208051)	Unité	45 271	45 271
Adidas (DE000A1EWW00)	Unité	13 110	13 110				
Aena SME (ES0105046009)	Unité		33 021	Industrivärden C (SE0000107203)	Unité	39 699	39 699
Ageas (BE0974264930)	Unité		13 119				
ArcelorMittal (new) (LU1598757687)	Unité	46 770	46 770	Valeurs non cotées			
ASR Nederland (NL0011872643)	Unité		32 968	Actions			
AXA (FR0000120628)	Unité	34 982	34 982	ACS Actividades De Construction Right (ES06670509R1)	Unité	59 914	59 914
Banco BPM (IT0005218380)	Unité	187 291	187 291	Covestro Ag O.N. Z.Ver. (DE000A40KY26)	Unité	44 843	44 843
Banco de Sabadell (ES0113860A34)	Unité	281 235	281 235	Iberdrola Right (ES06445809U3)	Unité	539 789	539 789
Beiersdorf (DE0005200000)	Unité	22 349	39 872				
Bolloré (FR0000039299)	Unité		255 079	Parts de fonds			
BPER Banca (IT0000066123)	Unité	184 278	184 278	Parts de fonds du groupe (y compris parts d'investissement propres à KVG)			
Covivio (FR0000064578)	Unité	24 089	24 089	Deutsche Managed Euro Fund Z-Class (IE00BZ3FDF20) (0,100 %)	Unité	4 828	5 046
Crédit Agricole (FR0000045072)	Unité		37 853	DWS Institutional ESG Euro Money Market Fund IC (LU0099730524) (0,100 %)	Unité	1 786	1 786
Diasorin (IT0003492391)	Unité	37 025	51 242				
DSM-Firmenich (CH1216478797)	Unité	14 680	39 438				
Eurazeo (FR0000121121)	Unité	20 315	20 315				
Eurofins Scientific (FR0014000MR3)	Unité	21 956	21 956				
Finecobank Banca Fineco (IT0000072170)	Unité		40 164				
Groupe Bruxelles Lambert (GBL) (BE0003797140)	Unité	68 048	72 371				
Havas (NL0015002AHO)	Unité		76 482				
Iberdrola Right (ES06445809T5)	Unité	952 198	952 198				
IMCD (NL0010801007)	Unité	14	13 075				
Infrastrutture Wireless Italiane (IT0005090300)	Unité		91 112				
International Consolidated Airlines Group (ES0177542018)	Unité	270 589	270 589				
Kesko B (FI00090000202)	Unité		80 610				
L'Oréal (FR0000120321)	Unité	20	5 233				
Louis Hachette Grp Eo-20 (FR001400TL40)	Unité		76 482				
Mediobanca (IT0000062957)	Unité	70 751	70 751				
Qiagen NV (NL0015001WM6)	Unité		105 507				
Redeia Corporacion (ES0173093024)	Unité	578	535 276				
Société Générale (FR0000130809)	Unité	41 242	41 242				
Sodexo (FR0000121220)	Unité	23 902	72 609				
Telefónica (ES0178430E18)	Unité	951 834	1 082 219				

DWS ESG Qi LowVol Europe

Dérivés (primes des options ou volume des contrats d'option au cours d'ouverture ; pour les warrants, indication des achats et des ventes)

Montants en milliers

Contrats à terme

Contrats à terme sur indices boursiers

Contrats achetés : EUR 17 689
(Sous-jacents : Euro STOXX 50 Price Euro, FTSE 100 Index)

Prêts de titres (volume des transactions évalué sur la base de la valeur convenue au moment de la conclusion de l'opération de prêt)

Montants en milliers

À durée indéterminée EUR 1 359
Catégorie : Carrefour (FR0000120172), Eurazeo (FR0000121121)

DWS ESG Qi LowVol Europe

Classe de parts NC

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	990 190,50
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	9 273 629,58
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	56 276,25
4. Revenus des certificats d'investissement	EUR	43 383,59
5. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	29,20
dont : Issus des prêts de titres	EUR	29,20
6. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-148 528,66
7. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-849 413,92
8. Autres revenus	EUR	82 911,27
Total des revenus	EUR	9 448 477,81

II. Dépenses

1. Intérêts sur les emprunts ¹⁾	EUR	-1 512,94
dont : Intérêts précomptés	EUR	-1 063,36
2. Commission de gestion	EUR	-5 722 126,15
dont : Frais forfaitaires	EUR	-5 722 126,15
3. Autres dépenses	EUR	-675,22
dont : Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-8,70
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-666,52
Total des dépenses	EUR	-5 724 314,31

III. Revenus ordinaires, nets

EUR 3 724 163,50

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	38 551 428,84
2. Moins-values réalisées	EUR	-10 477 553,26

Résultat des opérations de vente

EUR 28 073 875,58

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice

EUR 31 798 039,08

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	1 034 259,56
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	2 228 208,88

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice

EUR 3 262 468,44

VII. Résultat de l'exercice

EUR 35 060 507,52

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR 325 823 288,70

1. Encaissement (net)	EUR	-12 841 498,10
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	2 955 942,26
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-15 797 440,36
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	721 841,90
3. Résultat de l'exercice	EUR	35 060 507,52
dont : Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	1 034 259,56
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	2 228 208,88

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR 348 764 140,02

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 31 798 039,08	36,64
2. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR 0,00	0,00
II. Réinvestissement	EUR 31 798 039,08	36,64

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2025	348 764 140,02	401,90
2024	325 823 288,70	361,77
2023	305 502 512,29	327,44
2022	286 686 881,36	297,34

DWS ESG Qi LowVol Europe

Classe de parts SC

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	56 678,07
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	530 947,95
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	3 218,95
4. Revenus des certificats d'investissement	EUR	2 488,06
5. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	1,71
dont :		
Issus des prêts de titres	EUR	1,71
6. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-8 501,72
7. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-48 600,60
8. Autres revenus	EUR	4 735,25
Total des revenus	EUR	540 967,67

II. Dépenses

1. Intérêts sur les emprunts ¹⁾	EUR	-86,55
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-60,89
2. Commission de gestion	EUR	-192 615,97
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-192 615,97
3. Autres dépenses	EUR	-31,12
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-0,51
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-30,61
Total des dépenses	EUR	-192 733,64

III. Revenus ordinaires, nets

EUR 348 234,03

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	2 207 416,37
2. Moins-values réalisées	EUR	-600 610,35

Résultat des opérations de vente

EUR 1 606 806,02

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice

EUR 1 955 040,05

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	56 042,43
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	128 934,92

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice

EUR 184 977,35

VII. Résultat de l'exercice

EUR 2 140 017,40

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR 18 981 281,13

1. Encaissement (net)	EUR	-1 140 184,66
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-1 140 184,66
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	71 564,74
3. Résultat de l'exercice	EUR	2 140 017,40
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	56 042,43
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	128 934,92

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR 20 052 678,61

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 1 955 040,05	19,99
2. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR 0,00	0,00
II. Réinvestissement	EUR 1 955 040,05	19,99

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2025	20 052 678,61	205,01
2024	18 981 281,13	183,24
2023	18 129 172,59	164,70
2022	17 187 812,20	148,52

DWS ESG Qi LowVol Europe

Classe de parts LC

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	1 974,90
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	18 496,95
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	112,21
4. Revenus des certificats d'investissement	EUR	86,58
5. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	0,06
dont :		
Issus des prêts de titres	EUR	0,06
6. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-296,22
7. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-1 693,89
8. Autres revenus	EUR	165,21
Total des revenus	EUR	18 845,80

II. Dépenses

1. Intérêts sur les emprunts ¹⁾	EUR	-2,99
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-2,12
2. Commission de gestion	EUR	-10 065,71
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-10 065,71
3. Autres dépenses	EUR	-1,07
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-0,01
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-1,06
Total des dépenses	EUR	-10 069,77

III. Revenus ordinaires, nets

EUR 8 776,03

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	76 896,08
2. Moins-values réalisées	EUR	-20 905,46

Résultat des opérations de vente

EUR 55 990,62

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice

EUR 64 766,65

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	1 374,02
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	4 385,86

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice

EUR 5 759,88

VII. Résultat de l'exercice

EUR 70 526,53

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR 583 187,27

1. Encaissement (net)	EUR	44 941,47
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	75 005,14
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-30 063,67
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	-2 172,68
3. Résultat de l'exercice	EUR	70 526,53
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	1 374,02
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	4 385,86

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR 696 482,59

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 64 766,65	17,67
2. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR 0,00	0,00
II. Réinvestissement	EUR 64 766,65	17,67

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2025	696 482,59	190,05
2024	583 187,27	170,72
2023	558 426,74	154,22
2022	594 546,40	139,76

DWS ESG Qi LowVol Europe

Classe de parts FC

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	10 135,91
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	94 959,25
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	575,51
4. Revenus des certificats d'investissement	EUR	445,25
5. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	0,26
dont :		
Issus des prêts de titres	EUR	0,26
6. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-1 520,39
7. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-8 690,15
8. Autres revenus	EUR	846,15
Total des revenus	EUR	96 751,79

II. Dépenses

1. Intérêts sur les emprunts ¹⁾	EUR	-15,46
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-10,88
2. Commission de gestion	EUR	-25 810,52
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-25 810,52
3. Autres dépenses	EUR	-5,57
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-0,09
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-5,48
Total des dépenses	EUR	-25 831,55

III. Revenus ordinaires, nets

EUR 70 920,24

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	394 806,82
2. Moins-values réalisées	EUR	-107 465,23

Résultat des opérations de vente

EUR 287 341,59

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice

EUR 358 261,83

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	8 440,51
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	21 896,68

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice

EUR 30 337,19

VII. Résultat de l'exercice

EUR 388 599,02

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR 3 210 420,89

1. Encaissement (net)	EUR	-7 509,12
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	1 997,10
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-9 506,22
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	309,26
3. Résultat de l'exercice	EUR	388 599,02
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	8 440,51
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	21 896,68

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR 3 591 820,05

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 358 261,83	20,50
2. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR 0,00	0,00
II. Réinvestissement	EUR 358 261,83	20,50

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2025	3 591 820,05	205,53
2024	3 210 420,89	183,25
2023	2 937 108,69	164,30
2022	2 774 407,72	147,79

DWS ESG Qi LowVol Europe

Classe de parts FD

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	0,43
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	4,04
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	0,02
4. Revenus des certificats d'investissement	EUR	0,02
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-0,06
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-0,36
7. Autres revenus	EUR	5,33
Total des revenus	EUR	9,42

II. Dépenses

Total des dépenses	EUR	0,00
---------------------------------	------------	-------------

III. Revenus ordinaires, nets	EUR	9,42
--	------------	-------------

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	16,84
2. Moins-values réalisées	EUR	-4,57

Résultat des opérations de vente	EUR	12,27
---	------------	--------------

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	21,69
---	------------	--------------

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-31 750,72
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	5 576,02

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice	EUR	-26 174,70
--	------------	-------------------

VII. Résultat de l'exercice	EUR	-26 153,01
--	------------	-------------------

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice	EUR	1 463 161,24
---	------------	---------------------

1. Distribution/déduction fiscale pour l'exercice précédent	EUR	-30 303,36
2. Encaissement (net)	EUR	-1 550 848,87
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	22 368,50
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-1 573 217,37
3. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	144 297,38
4. Résultat de l'exercice	EUR	-26 153,01
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-31 750,72
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	5 576,02

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice	EUR	153,38
---	------------	---------------

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Total	Par part
I. Montant disponible à distribuer		
1. Report de l'exercice précédent	EUR 20,86	20,86
2. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 21,69	21,69
3. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
II. Montant non distribué		
1. Réinvesti	EUR -10,12	-10,12
2. Report à nouveau	EUR -23,01	-23,01
III. Total des sommes à distribuer	EUR 9,42	9,42

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2025	153,38	153,38
2024	1 463 161,24	139,04
2023	1 317 404,26	127,59
2022	1 200 077,84	117,17

DWS ESG Qi LowVol Europe

Classe de parts MFC

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	230 180,08
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	2 156 729,41
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	13 065,47
4. Revenus des certificats d'investissement	EUR	10 121,03
5. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	6,79
dont :		
Issus des prêts de titres	EUR	6,79
6. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-34 527,02
7. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-197 308,92
8. Autres revenus	EUR	19 194,19
Total des revenus	EUR	2 197 461,03

II. Dépenses

1. Intérêts sur les emprunts ¹⁾	EUR	-351,01
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-247,01
2. Commission de gestion	EUR	-312 631,04
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-312 631,04
3. Autres dépenses	EUR	-126,55
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-2,02
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-124,53

Total des dépenses **EUR** **-313 108,60**

III. Revenus ordinaires, nets **EUR** **1 884 352,43**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	8 967 340,16
2. Moins-values réalisées	EUR	-2 442 254,12

Résultat des opérations de vente **EUR** **6 525 086,04**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice **EUR** **8 409 438,47**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	1 720 968,60
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	1 096 099,14

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice **EUR** **2 817 067,74**

VII. Résultat de l'exercice **EUR** **11 226 506,21**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR 152 994 399,43

1. Encaissement (net)	EUR	-85 417 133,26
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	18 613 480,34
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-104 030 613,60
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	2 946 285,96
3. Résultat de l'exercice	EUR	11 226 506,21
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	1 720 968,60
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	1 096 099,14

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR 81 750 058,34

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 8 409 438,47	19,42
2. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR 0,00	0,00
II. Réinvestissement	EUR 8 409 438,47	19,42

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2025	81 750 058,34	188,82
2024	152 994 399,43	167,77
2023	224 298 085,45	149,89
2022	147 341 114,19	134,36

DWS ESG Qi LowVol Europe

Classe de parts TFC

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés).....	EUR	29,27
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source).....	EUR	274,12
3. Intérêts sur placements liquides nationaux.....	EUR	1,50
4. Revenus des certificats d'investissement.....	EUR	1,29
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés.....	EUR	-4,40
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger.....	EUR	-25,09
7. Autres revenus.....	EUR	2,43
Total des revenus.....	EUR	279,12

II. Dépenses

1. Intérêts sur les emprunts ¹⁾	EUR	-0,05
dont : Intérêts précomptés.....EUR		-0,03
2. Commission de gestion.....	EUR	-93,42
dont : Frais forfaitaires.....EUR		-93,42
3. Autres dépenses.....	EUR	-0,02
dont : Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils.....EUR		-0,02
Total des dépenses.....	EUR	-93,49

III. Revenus ordinaires, nets.....	EUR	185,63
---	------------	---------------

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées.....	EUR	1 139,89
2. Moins-values réalisées.....	EUR	-310,20

Résultat des opérations de vente.....	EUR	829,69
--	------------	---------------

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice.....	EUR	1 015,32
--	------------	-----------------

1. Variation nette des plus-values non réalisées.....	EUR	-44 464,74
2. Variation nette des moins-values non réalisées.....	EUR	-16 450,72

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice.....	EUR	-60 915,46
---	------------	-------------------

VII. Résultat de l'exercice.....	EUR	-59 900,14
---	------------	-------------------

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Y compris les intérêts éventuellement encore dus sur les dépôts.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice.....

EUR	2 054 975,50
1. Encaissement (net).....	EUR -2 037 275,74
a) Encaissements liés aux ventes de parts.....	EUR 91 114,02
b) Décaissements liés aux rachats de parts.....	EUR -2 128 389,76
2. Régularisation des revenus et des dépenses.....	EUR 52 565,04
3. Résultat de l'exercice.....	EUR -59 900,14
dont : Variation nette des plus-values non réalisées.....	EUR -44 464,74
Variation nette des moins-values non réalisées.....	EUR -16 450,72

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice.....

EUR	10 364,66
------------	------------------

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice.....	EUR 1 015,32	16,64
2. Dotation sur l'actif net.....	EUR 0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition.....	EUR 0,00	0,00
II. Réinvestissement.....	EUR 1 015,32	16,64

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2025.....	10 364,66	169,91
2024.....	2 054 975,50	151,75
2023.....	9 794,48	136,03
2022.....	9 300,08	122,37

DWS ESG Qi LowVol Europe

Classe de parts TFD

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	14,13
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	132,71
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	0,47
4. Revenus des certificats d'investissement	EUR	0,62
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-2,13
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-12,07
7. Autres revenus	EUR	1,21
Total des revenus	EUR	134,94

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts	EUR	-0,01
dont : Intérêts précomptés	EUR	-0,01
2. Commission de gestion	EUR	-36,53
dont : Frais forfaitaires	EUR	-36,53
3. Autres dépenses	EUR	-0,01
dont : Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-0,01
Total des dépenses	EUR	-36,55

III. Revenus ordinaires, nets **EUR** **98,39**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	551,91
2. Moins-values réalisées	EUR	-150,01

Résultat des opérations de vente **EUR** **401,90**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice **EUR** **500,29**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	1,44
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	15,34

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice **EUR** **16,78**

VII. Résultat de l'exercice **EUR** **517,07**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice	EUR	2 679,55
1. Distribution/déduction fiscale pour l'exercice précédent	EUR	-55,20
2. Encaissement (net)	EUR	2 021,46
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	2 021,46
3. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	-153,73
4. Résultat de l'exercice	EUR	517,07
dont : Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	1,44
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	15,34
II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice	EUR	5 009,15

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Total	Par part
I. Montant disponible à distribuer		
1. Report de l'exercice précédent	EUR 683,28	20,10
2. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 500,29	14,71
3. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
II. Montant non distribué		
1. Réinvesti	EUR -333,94	-9,82
2. Report à nouveau	EUR -751,37	-22,10
III. Total des sommes à distribuer	EUR 98,26	2,89

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2025	5 009,15	147,33
2024	2 679,55	133,98
2023	2 458,25	122,91
2022	2 257,74	112,89

DWS ESG Qi LowVol Europe

Annexe conformément à l'article 7 point 9 de l'ordonnance allemande relative à la comptabilité et à l'évaluation en matière d'investissement (KARBV)

Informations conformément au règlement sur les produits dérivés

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés :

EUR 0,00

Données selon l'approche complexe :

Composition du portefeuille de référence

MSCI Europe Minimum Volatility (EUR Optimized) Net Index

Pourcentage moyen du risque de marché potentiel

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	96,183
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	105,042
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	100,398

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en appliquant la méthode VaR de la simulation historique basée sur les paramètres suivants : 99 % de fiabilité, 10 jours de détention dans le cadre d'une période d'observation effective historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds commun de placement résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche complexe** dictée par le règlement relatif aux produits dérivés.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'est élevé à 1,0 sur la période sous revue, la méthode de calcul utilisée étant celle du montant brut.

Revenus des prêts de titres, y compris les frais et charges directs et indirects :

Ces positions sont mentionnées dans le compte de résultats.

Autres informations

Valeur liquidative classe NC : EUR 401,90
Valeur liquidative classe SC : EUR 205,01
Valeur liquidative classe LC : EUR 190,05
Valeur liquidative classe FC : EUR 205,53
Valeur liquidative classe FD : EUR 153,38
Valeur liquidative classe MFC : EUR 188,82
Valeur liquidative classe TFC : EUR 169,91
Valeur liquidative classe TFD : EUR 147,33

Nombre de parts en circulation classe NC :	867 782,572
Nombre de parts en circulation classe SC :	97 815,334
Nombre de parts en circulation classe LC :	3 664,791
Nombre de parts en circulation classe FC :	17 475,909
Nombre de parts en circulation classe FD :	1,000
Nombre de parts en circulation classe MFC :	432 941,000
Nombre de parts en circulation classe TFC :	61,000
Nombre de parts en circulation classe TFD :	34,000

Indications relatives à la procédure d'évaluation des éléments d'actif :

Le dépositaire effectue l'évaluation en collaboration avec la société de gestion des capitaux. À cet effet, le dépositaire s'appuie en principe sur des sources externes.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre le dépositaire et la société de gestion des capitaux et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les placements indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Données relatives à la transparence et au total des frais sur encours :

Le total des frais sur encours s'élevait à :

classe NC 1,70 % par an, classe SC 1,00 % par an, classe LC 1,50 % par an, classe FC 0,75 % par an, classe FD 0,74 % par an, classe MFC 0,40 % par an, classe TFC 0,75 % par an, classe TFD 0,76 % par an.

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus par le fonds (hors frais de transaction), y compris les éventuels intérêts précomptés, en pourcentage du volume moyen du fonds au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération s'élevant à

classe NC 0,000 %, classe SC 0,000 %, classe LC 0,000 %, classe FC 0,000 %, classe MFC 0,000 %.

DWS ESG Qi LowVol Europe

Conformément aux conditions de placement, il est prévu pour le fonds commun de placement qu'une commission forfaitaire de

classe NC 1,70 % par an, classe SC 1,00 % par an, classe LC 1,50 % par an, classe FC 0,75 % par an, classe FD 0,75 % par an, classe MFC 0,40 % par an, classe TFC 0,75 % par an, classe TFD 0,75 % par an

se décomposant comme suit soit versée à la société de gestion des capitaux :

classe NC 0,15 % par an, classe SC 0,15 % par an, classe LC 0,15 % par an, classe FC 0,15 % par an, classe FD 0,15 % par an, classe MFC 0,15 % par an, classe TFC 0,15 % par an, classe TFD 0,15 % par an

attribuable au dépositaire et

classe NC 0,05 % par an, classe SC 0,05 % par an, classe LC 0,05 % par an, classe FC 0,05 % par an, classe FD 0,05 % par an, classe MFC 0,05 % par an, classe TFC 0,05 % par an, classe TFD 0,05 % par an

max. attribuable aux tiers (frais d'impression et de publication, révision des comptes et autres frais divers).

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, la société de gestion des capitaux DWS Investment GmbH n'a obtenu pour le fonds de placement DWS ESG Qi LowVol Europe aucune ristourne sur les commissions et frais versés par le fonds commun de placement au dépositaire ou à des tiers, excepté sur les informations financières mises à disposition par les courtiers à des fins d'analyse.

Sur la partie qui lui revient, la Société verse, au titre des frais forfaitaires :

classe NC plus de 10 %, classe SC plus de 10 %, classe LC plus de 10 %, classe FC plus de 10 %, classe FD moins de 10 %, classe MFC moins de 10 %, classe TFC moins de 10 %, classe TFD moins de 10 %

aux distributeurs des parts du fonds commun de placement, sur la quantité de parts placées.

Les taux de commission de gestion/frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds commun de placement a, pendant la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Les autres revenus et dépenses principaux sont présentés dans le compte de résultats par classe de parts.

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 651 705,86 euros. Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 0,00 euro.

DWS ESG Qi LowVol Europe

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment GmbH (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes pratiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2024, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds à long terme et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires ainsi qu'avec les normes sectorielles. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquats

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

DWS ESG Qi LowVol Europe

Rémunération pour l'année 2024

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2024 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2025 au titre de l'exercice 2024, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2024, la direction a fixé à 90,0 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2024¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	424
Rémunération globale	EUR 87 621 310
Rémunération fixe	EUR 50 090 899
Rémunération variable	EUR 37 530 411
dont : intéressement différé	EUR 0
Rémunération globale de la direction générale ²⁾	EUR 5 648 841
Rémunération globale des autres preneurs de risques	EUR 7 856 650
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	EUR 2 168 139

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres de la direction de la Société. La direction répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors de la direction.

DWS ESG Qi LowVol Europe

Autres informations – non couvertes par l’opinion d’audit sur le rapport annuel

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d’identification conformément aux dispositions de l’article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
	1. Éléments d’actif utilisés		
Absolu	-	-	-
En % de l’actif du fonds	-	-	-
	2. Les 10 principales contreparties		
1. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
2. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
3. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
4. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
5. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
6. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
7. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

DWS ESG Qi LowVol Europe

8. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
9. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
10. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(p. ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale)	-	-	-
---	---	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
À durée indéterminée	-	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

	Type(s) :		
Avoirs bancaires	-	-	-
Obligations	-	-	-
Actions	-	-	-
Autre(s)	-	-	-
Qualité(s) :			
Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes : - actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ; - parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ; - parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations/actions mentionnées dans les deux tirets suivants ; - obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale de Investment Grade ; - actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important. La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées. Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés. Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds/compartiment.			

DWS ESG Qi LowVol Europe

6. Devise(s) des garanties reçues			
Devise(s) :	-	-	-
7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)			
Moins d’1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d’1 an	-	-	-
À durée indéterminée	-	-	-
8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus)*			
Part des revenus du fonds			
Absolu	29,27	-	-
En % des revenus bruts	70,00	-	-
Part des coûts du fonds	-	-	-
Part des revenus de la société de gestion			
Absolu	12,37	-	-
En % des revenus bruts	30,00	-	-
Part des coûts de la société de gestion	-	-	-
Part des revenus de tiers			
Absolu	-	-	-
En % des revenus bruts	-	-	-
Part des coûts de tiers	-	-	-
9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps			
Absolu	-		
10. Titres prêtés en % de l’ensemble des éléments d’actif du fonds pouvant être transférés			
Total	-		
Part	-		
11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps			
1. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
2. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			

DWS ESG Qi LowVol Europe

3. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
4. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
5. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
6. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
7. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
8. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
9. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
10. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps			
Part	-		
13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)			
Comptes/dépôts spéciaux	-	-	
Comptes collectifs/dépôts	-	-	
Autres comptes/dépôts	-	-	
Le type de garde détermine le bénéficiaire	-	-	

DWS ESG Qi LowVol Europe

14. Dépositaire/teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps			
Nombre total de conservateurs/ teneurs de compte	-	-	-
1. Nom			
Montant détenu en absolu			

Autres informations - non incluses dans l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1 du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS ESG Qi LowVol Europe

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 5493007PX7NGIYJME010

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____%	☒ Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 34,07 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Par le biais de ce fonds, la société a promu les caractéristiques environnementales et sociales par la prise en compte générale des critères ESG, en excluant par exemple les investissements dans les entreprises les moins bien notées en termes de controverses liées aux normes internationales, les émetteurs les moins bien notés en termes d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance par rapport à leur groupe de référence et/ou les investissements dans des entreprises dont l'activité dans des secteurs controversés dépasse un certain seuil de chiffre d'affaires.

En outre, avec ce fonds, la société a promu une part d'investissements durables conformément à l'article 2, point 17, du règlement relatif aux obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement sur la publication d'informations »).

La société n'a pas déterminé, pour ce fonds, d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues.

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues ainsi que la durabilité des investissements ont été évaluées au moyen d'une méthodologie interne d'évaluation ESG et de seuils d'exclusion spécifiques ESG, qui sont décrits plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ». Cette méthodologie a utilisé différentes approches d'évaluation comme indicateurs de durabilité :

- **Évaluation des controverses liées aux normes** : Indicateur pour déterminer dans quelle mesure une entreprise était confrontée à des controverses sur les standards internationaux en rapport avec les normes.

Performance : Pas d'investissement dans des actifs insuffisants

- **Évaluation de la qualité ESG** : Indicateur de comparaison des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance d'un émetteur par rapport à son groupe de référence.

Performance : Pas d'investissement dans des actifs insuffisants

- **Statut Freedom House** : Indicateur pour les libertés politiques et civiles d'un pays.

Performance : Pas d'investissement dans des actifs insuffisants

- **Évaluation d'exclusion pour les secteurs controversés** : Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise était active dans des secteurs controversés.

Performance : 0 %

- **Exclusions en fonction de l'indice de référence «accord de Paris» de l'Union** conformément à l'article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission (« Exclusions PAB »).

Performance : Pas d'investissement dans des actifs insuffisants

- **Évaluation de la durabilité des investissements** : Indicateur de la mesure de la part des investissements durables conformément à l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.

Performance : 34,07 %

Une description des éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DWS ESG Qi LowVol Europe

Indicateurs Performance	30 décembre 2024	29 décembre 2023	30 décembre 2022	
Indicateurs de durabilité				
Évaluation de la qualité ESG	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	
Évaluation de la qualité ESG A	-	-	69,71	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B	-	-	20,33	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C	-	-	8,35	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D	-	-	1,29	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	
Évaluation du risque climatique et de transition A	-	-	0,08	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B	-	-	14,28	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C	-	-	66,77	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D	-	-	15,22	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E	-	-	3,32	% des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Investissements durables	29,98	30,70	26,99	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	
Évaluation de la norme A	-	-	38,01	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B	-	-	13,24	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C	-	-	21,80	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D	-	-	22,55	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E	-	-	4,07	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	
Évaluation de la liberté souveraine A	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Pacte mondial des Nations unies	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants	-	
Exposition à des secteurs controversés				
Énergie nucléaire C	-	-	5,84	% des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des domaines d'activité controversés	0,00	0,00	-	% des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille

Indicateurs Performance	30 décembre 2024	29 décembre 2023	30 décembre 2022	
Jeux de hasard C	-	-	3,42	% des actifs du portefeuille
Jeux de hasard D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Jeux de hasard E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Jeux de hasard F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Charbon C	-	-	2,27	% des actifs du portefeuille
Charbon D	-	-	0,31	% des actifs du portefeuille
Charbon E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Charbon F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Pornographie C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Pornographie D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Pornographie E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Pornographie F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C	-	-	1,74	% des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Tabac C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Tabac D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Tabac E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Tabac F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Sables bitumineux F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux C	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des armes controversées				
Munitions à uranium appauvri D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Exposition à des armes controversées	0,00	0,00	-	% des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation D	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation E	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation F	-	-	0,00	% des actifs du portefeuille

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus mauvaise.

Critère	Secteurs controversés *(1)	Armes controversées	Évaluation de la norme *(6)	Évaluation de la qualité ESG	Évaluation des ODD	Évaluation du risque climatique et de transition
A	Aucun lien avec les secteurs « controversés »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné / uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75-87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75-87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage *(2)	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50-75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 10 %)	Propriété *(3) / mère *(4)	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25-50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant *(5)	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation *(7)	Retardataire ESG (12,5-25 points ESG)	Opposant ODD (12,5-25 points ODD)	Risque élevé (12,5-25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant d'armes	Niveau le plus élevé / violation du Pacte mondial des Nations unies *(8)	Véritable retardataire ESG (0-12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0-12,5 points)

*(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

*(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

*(3) Plus de 20 % de fonds propres.

*(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

*(5) Composants à usage unique.

*(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

*(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

*(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Les investissements durables ont contribué (i) à au moins un des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui ont des objectifs environnementaux et/ou sociaux, tels que l'éradication de la pauvreté et de la faim, la bonne santé et le bien-être, l'éducation de qualité, l'égalité entre les sexes, l'eau propre et l'assainissement, l'énergie propre et d'un coût abordable, le travail décent et la croissance économique, la réduction des inégalités, les villes et communautés durables, la consommation et la production responsables, les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, la vie aquatique et/ou la vie terrestre, et/ou (ii) à au moins un autre objectif environnemental, tel que l'adaptation au changement climatique, l'atténuation du changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution et/ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes (tels que définis dans la taxinomie de l'UE).]

L'ampleur de la contribution à chaque objectif d'investissement durable a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille.

La société a déterminé sa contribution à un objectif d'investissement durable sur la base de sa propre évaluation de la durabilité des investissements, qui utilisait les données d'un ou plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et/ou des évaluations internes. La contribution positive d'un investissement à un objectif environnemental et/ou social était mesurée en fonction du chiffre d'affaires qu'une entreprise réalisait grâce aux activités économiques réelles qui apportaient cette contribution (approche basée sur l'activité). Lorsqu'une contribution positive était constatée, l'investissement était considéré comme durable si l'émetteur obtenait un résultat positif à l'évaluation DNSH (Do No Significant Harm - Ne pas causer de préjudice important) et si l'entreprise mettait en œuvre des pratiques de bonne gouvernance.

La part des investissements durables au sens de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations dans le portefeuille était ainsi calculée proportionnellement aux activités économiques des émetteurs considérées comme durables (approche basée sur l'activité). Par dérogation à ce qui précède, dans le cas d'obligations avec utilisation du produit classées comme investissements durables, la valeur de l'ensemble de l'obligation était prise en compte dans la part d'investissements durables du portefeuille.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables réalisés pour ce fonds étaient évalués afin de s'assurer qu'ils ne causaient pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable environnemental ou social. Pour ce faire, les indicateurs décrits ci-dessous étaient pris en compte pour les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (selon leur pertinence). Si un préjudice important était constaté, l'investissement ne pouvait pas être considéré comme durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

L'évaluation de la durabilité des investissements intégrait systématiquement les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (par ordre de pertinence) du tableau 1 ainsi que les indicateurs pertinents stipulés aux tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement sur la publication d'informations. En tenant compte de ces principales incidences négatives, la société a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si les objectifs d'investissement durable environnementaux ou sociaux étaient sensiblement affectés. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données ou l'évolution du marché et ont pu être adaptées au fil du temps.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La conformité des investissements durables avec, entre autres, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme était évaluée au moyen de l'évaluation des controverses liées aux normes (comme expliqué plus en détail ci-dessous). Les entreprises présentant la note la plus basse concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », étaient exclues en tant que placement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La société a pris en compte pour le fonds les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le secteur des services financiers (SFDR) :

- Émissions de gaz à effet de serre - (GES) (n° 1)
- Empreinte carbone (n° 2)
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (n° 3)
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10)
- Exposition à des armes controversées (n° 14)

DWS ESG Qi LowVol Europe

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 01. Émissions de GES	Total de la valeur actuelle des investissements de l'entreprise i, divisé par la valeur de l'entreprise détenue et multiplié par les émissions de GES de l'entreprise incluses dans le Scope 1+2+3.	160 533,39 tonnes d'émissions de carbone
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de carbone par million d'euros investis. Les émissions de carbone d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	358,21 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	619,78 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	10,94 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés exposées à la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2025

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires. En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures. Pour calculer les PAII, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS ESG Qi LowVol Europe

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Iberdrola	D - Approvisionnement en énergie	2,3 %	Espagne
Novartis AG	C - Industrie manufacturière	2,3 %	Suisse
Deutsche Telekom	J - Information et communication	2,2 %	Allemagne
Koninklijke Ahold Delhaize	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,1 %	Pays-Bas
Orange	J - Information et communication	2,1 %	France
Koninklijke KPN	J - Information et communication	2,1 %	Pays-Bas
Zurich Insurance Group Reg.	K - Activités financières et d'assurance	1,9 %	Suisse
Groupe Danone (C.R.)	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,9 %	France
Sanofi	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,8 %	France
Unilever	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,8 %	Royaume-Uni
Swiss Prime Site Reg.	K - Activités financières et d'assurance	1,7 %	Suisse
Gsk	C - Industrie manufacturière	1,5 %	Royaume-Uni
Compass Group	I - Hôtellerie/restauration	1,5 %	Royaume-Uni
Deutsche Börse	K - Activités financières et d'assurance	1,4 %	Allemagne
Relx	J - Information et communication	1,4 %	Royaume-Uni

pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 décembre 2025

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande part des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 100 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Proportion d'investissements liés au développement durable les années précédentes :

30 décembre 2024 : 99,67 %

29 décembre 2023 : 99,46 %

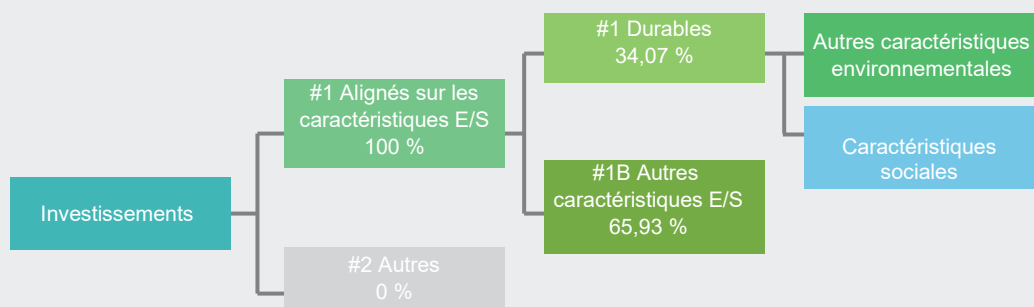
30 décembre 2022 : 97,88 %

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce fonds a investi 100 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues et/ou répondant aux investissements durables (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Au sein de cette catégorie, au moins 34,07 % de la valeur du fonds remplit les critères pour être considéré comme un investissement durable (#1A Durables).

0 % de la valeur du fonds pouvaient être investis dans des investissements qui n'étaient pas évalués selon la méthodologie d'évaluation ESG ou pour lesquels il n'existait pas de couverture complète des données ESG (#2 Autres), comme indiqué plus en détail dans la section « Quels investissements étaient inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ? ».

Pour une présentation plus détaillée de la répartition exacte du portefeuille de ce fonds, veuillez vous référer à la Partie Spécifique du prospectus de vente et aux Conditions particulières de placement.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

DWS ESG Qi LowVol Europe

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
B	Industries extractives	1,4 %
C	Industrie manufacturière	16,6 %
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	6,2 %
F	Construction	0,2 %
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2,8 %
H	Transports et entreposage	3,2 %
I	Hôtellerie/restauration	1,2 %
J	Information et communication	10,7 %
K	Activités financières et d'assurance	20,8 %
L	Activités immobilières	0,5 %
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	32,1 %
NA	Autres	4,3 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		10,9 %

Situation au : 30 décembre 2025



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La société ne s'est pas engagée à viser une proportion d'investissements durables sur le plan environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la proportion d'investissements durables sur le plan environnemental annoncée était de 0 % de la valeur du fonds, conformément à la taxinomie de l'UE. Toutefois, certaines activités économiques sous-jacentes aux placements pouvaient être conformes à la taxinomie de l'UE.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à **l'énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

☐ En gaz fossile

☐ En énergie nucléaire

☒ Non

La société ne tenait pas compte, pour le fonds, de l'alignement sur la taxinomie des entreprises actives dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire.

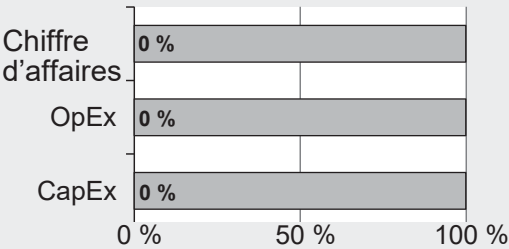
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

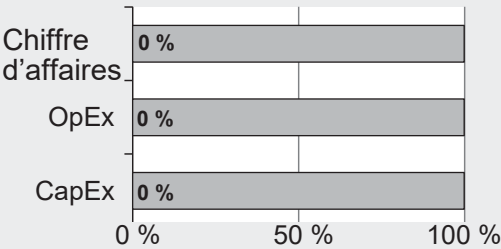
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour refléter les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses*** 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La société ne s'est pas engagée, pour le fonds, à un pourcentage d'investissement dans des activités transitoires et des activités habilitantes.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas** compte **des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La société n'a pas fixé de quota minimum pour les investissements durables sur le plan environnemental et social pour le fonds. La part totale des investissements durables sur le plan environnemental et social a représenté au total 34,07 % de la valeur du fonds.

Les années précédentes, cette proportion était de :

Période sous revue	Investissements durables (total)	avec objectif environnemental	durable sur le plan social
30 décembre 2024	29,98 %	--	--
29 décembre 2023	30,70 %	--	--
30 décembre 2022	26,99 %	--	--



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La société n'a pas fixé de quota minimum pour les investissements durables sur le plan environnemental et social pour le fonds. La part totale des investissements durables sur le plan environnemental et social a représenté au total 34,07 % de la valeur du fonds.

Les années précédentes, cette proportion était de :

Période sous revue	Investissements durables (total)	avec objectif environnemental	durable sur le plan social
30 décembre 2024	29,98 %	--	--
29 décembre 2023	30,70 %	--	--
30 décembre 2022	26,99 %	--	--



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au moins 100 % de la valeur du fonds étaient conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues et/ou aux investissements durables annoncés (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). 0 % de la valeur du fonds ont été investis dans des placements pour lesquels la méthodologie d'évaluation ESG n'était pas applicable ou pour lesquels une couverture complète des données ESG n'était pas disponible (#2 Autres). Une couverture complète des données ESG était nécessaire pour évaluer les participations directes dans les entreprises en termes de pratiques de bonne gouvernance et d'exclusions PAB.

Les investissements sous « #2 Autres » pouvaient comprendre toutes les classes d'actifs prévues dans la politique d'investissement concernée, comme les avoirs bancaires et les produits dérivés. Ces placements pouvaient être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification des risques, de liquidité et de couverture.

Les investissements du fonds qui relèvent de la rubrique « #2 Autres » ne tenaient pas compte, ou seulement partiellement, des mesures minimales de protection écologique ou sociale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce fonds a suivi une stratégie fondée sur les actions.

Pour plus d'informations sur la stratégie d'investissement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente et les Conditions particulières de placement.

100 % de la valeur du fonds ont été investis dans des investissements qui respectaient les caractéristiques environnementales et sociales promues et/ou les investissements durables décrits dans les sections suivantes. La conformité du portefeuille avec les éléments contraignants de la stratégie d'investissement pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues ainsi que le respect des exclusions PAB ont été contrôlés en permanence dans le cadre du suivi des directives de placement du fonds.

Méthodologie d'évaluation ESG

La société s'est efforcée d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues pour le fonds en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG interne à l'entreprise et en appliquant des critères d'exclusion sur la base de cette évaluation.

La méthodologie d'évaluation ESG a utilisé un programme spécifique de traitement des données qui utilisait les données d'un ou de plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et/ou des évaluations internes afin de déterminer des évaluations globales dérivées de ces données. La méthodologie utilisée pour déterminer ces évaluations globales pouvait reposer sur différentes approches. Il était par exemple possible de donner la priorité à un fournisseur de données particulier. Alternativement, l'évaluation pouvait se baser sur la valeur la plus basse (principe « Worst of ») ou sur une approche moyenne. Les évaluations internes pouvaient prendre en compte des facteurs tels que les évolutions ESG futures attendues d'un émetteur, la plausibilité des données en rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et/ou les décisions spécifiques à une entreprise en matière d'ESG. En outre, les évaluations ESG internes pour les entreprises dans lesquelles il était prévu d'investir pouvaient tenir compte de la pertinence des critères d'exclusion pour le secteur de marché de l'entreprise concernée.

Le programme de traitement des données a utilisé, entre autres, les approches d'évaluation suivantes pour évaluer la conformité aux caractéristiques ESG annoncées et pour déterminer si les entreprises dans lesquelles l'investissement était réalisé appliquaient des pratiques de bonne gouvernance. Les approches d'évaluation comprenaient par exemple l'application d'exclusions sur la base du chiffre d'affaires généré par des secteurs controversés ou sur la base de la participation dans ces secteurs controversés. Dans certaines approches d'évaluation, les émetteurs recevaient une note sur six possibles sur une échelle allant de « A » (note la plus élevée) à « F » (note la plus basse). Si l'une des approches d'évaluation conduisait à l'exclusion d'un émetteur, la société ne pouvait pas investir dans cet émetteur.

Selon l'univers d'investissement, la composition du portefeuille et le positionnement dans certains secteurs, les approches d'évaluation décrites ci-dessous pouvaient être plus ou moins pertinentes, ce qui se reflète dans le nombre d'émetteurs effectivement exclus.

• Exclusions PAB

Conformément à la législation en vigueur, la société applique des exclusions PAB et exclut les entreprises suivantes :

- a. les entreprises impliquées dans des armes controversées (production ou vente de mines antipersonnel, de munitions à fragmentation, d'armes chimiques et d'armes biologiques), évaluées dans le cadre de « l'évaluation d'exclusion pour les armes controversées », comme décrit ci-dessous ;
- b. les entreprises exposées à la culture et la production de tabac ;
- c. les entreprises qui violaient les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (évalués dans le cadre de « l'évaluation des controverses liées aux normes », comme décrit ci-dessous) ;
- d. les entreprises qui tiraient au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- e. les entreprises qui tiraient au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides ;
- f. les entreprises qui tiraient au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux ;
- g. les entreprises qui tiraient au moins 50 % de leur chiffre d'affaires dans la production d'électricité avec une intensité de GES supérieure à 100 g CO₂e/kWh.

Les exclusions PAB n'ont notamment pas été appliquées aux avoirs bancaires et à certains produits dérivés. L'étendue de l'application des exclusions PAB au niveau des obligations avec utilisation du produit a été décrite dans la section « Évaluation des obligations avec utilisation du produit » ci-dessous.

• Évaluation d'exclusion pour les secteurs controversés

Les entreprises actives dans certains secteurs économiques et participant à des activités commerciales dans des domaines controversés (« secteurs controversés ») étaient exclues comme suit, en fonction de la part du chiffre d'affaires total que les entreprises réalisaient dans des secteurs controversés :

- a. Fabrication de produits et/ou fourniture de services dans l'industrie de l'armement : 5 % ou plus
- b. Fabrication et/ou distribution d'armes de poing ou de munitions civiles : 5 % ou plus
- c. Fabrication de produits et/ou fourniture de services pour l'industrie du jeu : 5 % ou plus
- d. Production de divertissements pour adultes : 5 % ou plus
- e. Production d'huile de palme : 5 % ou plus
- f. Production d'électricité d'origine nucléaire et/ou extraction de l'uranium et/ou enrichissement de l'uranium : 5 % ou plus
- g. Production non conventionnelle de pétrole brut et/ou de gaz naturel (y compris sables bitumineux, schistes bitumineux/gaz de schiste, forages dans l'Arctique) : plus de 0 %.
- h. les entreprises dont 25 % ou plus du chiffre d'affaires provenaient de l'extraction de charbon thermique et de la production d'énergie à base de charbon, ainsi que les entreprises ayant des projets d'expansion dans le domaine du charbon thermique, comme l'extraction, la production ou l'utilisation de charbon supplémentaires. Les entreprises ayant des projets d'expansion dans le domaine du charbon thermique étaient exclues sur la base d'une méthode d'identification interne.

Étaient également exclues les entreprises impliquées dans la fabrication ou la distribution d'armes nucléaires ou de composants clés d'armes nucléaires. Les participations au sein d'une structure de groupe pouvaient être prises en compte.

• Évaluation des controverses liées aux normes

L'évaluation des controverses liées aux normes consistait à évaluer le comportement des entreprises par rapport aux normes internationales généralement reconnues et aux principes de conduite responsable des affaires, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs des Nations unies, les normes de l'Organisation internationale du travail et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ces normes et principes traitaient, entre autres, des violations des droits de l'homme, des violations des droits des travailleurs, du travail des enfants ou du travail forcé, des impacts négatifs sur l'environnement et de la conduite éthique des affaires. L'évaluation des controverses liées aux normes évaluait les violations rapportées des normes internationales susmentionnées. Les entreprises présentant la note la plus basse concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », étaient exclues en tant que placement.

• Évaluation de la qualité ESG

L'évaluation DWS de la qualité ESG a fait une distinction entre les entreprises et les émetteurs souverains.

Pour les entreprises, l'évaluation de la qualité ESG permettait une évaluation relative à leur groupe de référence (comparaison avec un groupe de pairs) basée sur une évaluation ESG globale, par exemple en ce qui concerne la gestion des changements environnementaux, la sécurité des produits, la gestion des collaborateurs ou l'éthique d'entreprise. Le groupe de référence pour les entreprises provenait du même secteur économique. Les entreprises les mieux notées dans ce groupe de référence ont reçu une note plus élevée, tandis que les entreprises les moins bien notées ont reçu une note plus faible. Les entreprises présentant la note la plus basse, c'est-à-dire « F », étaient exclues en tant que placement.

Pour les émetteurs souverains, l'évaluation de la qualité ESG a conduit à une évaluation relative à leur groupe de référence, en tenant compte de critères environnementaux et sociaux ainsi que d'indicateurs de bonne gouvernance. Il s'agissait par exemple du système politique, de l'existence d'institutions et de l'État de droit. Les émetteurs souverains présentant la note la plus basse, c'est-à-dire « F », étaient exclus en tant que placement.

• Statut Freedom House

Freedom House est une organisation internationale non gouvernementale qui a classé les pays en fonction de leur degré de liberté politique et de leurs droits civils. Sur la base du statut Freedom House, les pays considérés comme « non libres » étaient exclus de l'investissement.

• Évaluation de l'exclusion pour les « armes controversées »

Les entreprises étaient exclues si elles étaient identifiées comme étant impliquées dans la fabrication ou la distribution d'armes controversées ou de composants clés d'armes controversées ou dans d'autres activités commerciales connexes (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques, armes à laser aveuglantes, armes à munitions à fragmentation non détectables, armes/munitions à uranium appauvri et/ou armes incendiaires au phosphore blanc). Pour les exclusions, il était en outre possible de tenir compte des participations au sein d'une structure de groupe.

• Évaluation des obligations avec utilisation du produit

Cette évaluation était spécifique à la nature de cet instrument financier et l'investissement dans des obligations avec utilisation du produit (use-of-proceeds bonds) n'était autorisé que si les critères suivants étaient remplis. Dans un premier temps, toutes les obligations avec utilisation du produit ont été examinées afin de déterminer si elles étaient conformes aux normes relatives aux obligations climatiques (Climate Bonds Standards), aux normes sectorielles comparables relatives aux obligations vertes (Green Bonds), aux obligations sociales (Social Bonds) ou aux obligations durables (Sustainability Bonds), telles que les principes de l'ICMA, ou à la norme de l'UE relative aux obligations vertes, ou si les obligations ont fait l'objet d'un examen indépendant. Dans un deuxième temps, certains critères d'exclusion (y compris les exclusions PAB applicables) ont été appliqués, si cela était pertinent et si des données suffisantes étaient disponibles, au niveau de l'obligation et/ou en ce qui concernait l'émetteur des obligations, ce qui pouvait entraîner l'exclusion de l'obligation en tant qu'investissement.

En particulier, les investissements dans des obligations dont l'utilisation du produit était basée sur les critères de l'émetteur suivants étaient interdits :

- a. les entreprises auxquelles il était fait référence aux points a) à c) des exclusions PAB ;
- b. les entreprises ayant des plans d'expansion identifiés pour le charbon thermique, comme indiqué ci-dessus ;
- c. les entreprises qui tirent plus de 0 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction non conventionnelle de pétrole brut et/ou de gaz naturel (y compris sables bitumineux, schistes bitumineux/gaz de schiste, forages dans l'Arctique) ;
- d. les entreprises qui tiraient 5 % ou plus de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité d'origine nucléaire et/ou de l'extraction d'uranium et/ou de l'enrichissement d'uranium ;
- e. les émetteurs souverains identifiés comme « non libres » par Freedom House ;

Si les données disponibles n'étaient pas suffisantes pour évaluer les exclusions PAB au niveau de l'obligation avec utilisation du produit, l'émetteur était également évalué sur la base des points d) à g) des exclusions PAB décrites ci-dessus, ce qui pouvait conduire à l'exclusion de l'obligation avec utilisation du produit.

• Évaluation des parts de fonds de placement (fonds cibles)

L'investissement dans des parts d'investissement (fonds cibles) était autorisé s'il était conforme aux exclusions PAB (à compter du 21 mai 2025) et, le cas échéant, à la classification de Freedom House. L'évaluation des parts d'investissement reposait sur des informations relatives aux fonds cibles obtenues auprès de sources de données externes ou était réalisée en tenant compte des investissements dans les portefeuilles cibles. Compte tenu de la diversité des fournisseurs de données et des méthodes et du rééquilibrage régulier du portefeuille du fonds cible, ce fonds pouvait être positionné indirectement sur certains actifs qui auraient été exclus s'ils étaient investis directement.

Évaluation de la durabilité des investissements

En outre, pour déterminer la part des investissements durables, la société mesurait la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies et/ou à d'autres objectifs écologiques durables. Cela s'est fait à l'aide de la propre évaluation de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement pouvait être considéré comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ? ».

La stratégie d'investissement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles l'investissement a été réalisé (y compris les évaluations relatives à la solidité des structures de gestion, aux relations avec les salariés, à la rémunération des salariés et au respect des règles fiscales) faisait partie intégrante de l'évaluation des controverses liées aux normes, qui visait à déterminer si le comportement d'une entreprise était conforme aux normes internationales généralement reconnues et aux principes de bonne conduite des affaires. Les entreprises présentant la note la plus basse concernant les controverses liées aux normes, c'est-à-dire « F », étaient exclues en tant que placement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

La société n'avait pas établi d'indice de référence pour ce fonds afin de déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et sociales promues.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Observation du commissaire aux comptes indépendant

À l'attention de la DWS Investment GmbH, Frankfurt/Main

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport annuel du fonds commun de placement DWS ESG Qi LowVol Europe comprenant le rapport d'activité de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, la synthèse des actifs et l'état du portefeuille-titres au 31 décembre 2025, le compte de résultat, l'état des emplois et l'évolution de l'actif net pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ainsi que l'évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur les trois derniers exercices, l'état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres et enfin, l'annexe.

Nous n'avons pas pris en compte les éléments du rapport annuel mentionnés dans la section « Autres informations » de notre observation pour fonder notre opinion d'audit sur le rapport annuel, conformément aux dispositions de la loi allemande.

D'après notre opinion, fondée sur les connaissances acquises lors de la vérification, le rapport annuel ci-joint est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations. Notre opinion d'audit sur le rapport annuel ne s'étend pas au contenu des éléments du rapport annuel mentionnés dans la section « Autres informations ».

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué nos travaux de vérification selon l'article 102 de la loi allemande KAGB, en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes. Notre responsabilité en vertu de ces dispositions et principes est décrite plus en détail dans la section « Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel » de notre observation. Nous agissons en toute indépendance de DWS Investment GmbH en tenant compte du droit commercial et des réglementations professionnelles applicables en Allemagne et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles en vertu du droit allemand conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur le rapport annuel.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe aux représentants légaux. Les autres informations comprennent les éléments suivants du rapport annuel :

- les informations incluses dans le rapport annuel et marquées comme non couvertes par notre opinion d'audit sur le rapport annuel.

Notre opinion d'audit sur le rapport annuel ne s'étend pas aux autres informations et, par conséquent, nous n'émettons dans cette observation aucune opinion d'audit ni aucune autre forme de conclusion d'audit à ce sujet.

Dans le cadre de notre audit, nous avons la responsabilité de lire les autres informations mentionnées ci-dessus et, ce faisant, d'apprécier

- si elles présentent des incohérences importantes par rapport aux éléments du rapport annuel couverts par notre opinion d'audit ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit, ou encore
- si elles semblent comporter des anomalies significatives.

Responsabilité des représentants légaux relative au rapport annuel

Les représentants légaux de DWS Investment GmbH sont responsables de l'établissement du rapport annuel, qui est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB), et sont chargés de veiller à ce que le rapport annuel reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations. En outre, les représentants légaux sont responsables des contrôles internes qu'ils ont jugés nécessaires compte tenu de ces dispositions pour permettre l'établissement d'un rapport annuel ne comportant aucune anomalie significative due à des actes délictueux (à savoir, manipulation dans la présentation des comptes et atteintes à l'actif) ou à des erreurs.

Lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux ont la responsabilité d'inclure les événements, décisions et facteurs qui peuvent influencer sensiblement sur l'évolution future du fonds commun de placement. Cela signifie, entre autres, que lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux doivent évaluer le maintien du fonds commun de placement par DWS Investment GmbH et qu'ils sont, le cas échéant, tenus de communiquer les faits relatifs à ce maintien, dès lors qu'ils sont pertinents.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel

Notre mission consiste à avoir l'assurance raisonnable que le rapport annuel dans son ensemble ne comporte aucune anomalie significative due à des actes délictueux ou à des erreurs et à formuler une observation qui inclut notre opinion d'audit sur ce rapport.

Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit réalisé conformément à l'article 102 de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB), en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes, révèle toujours la présence d'une anomalie significative. Des anomalies peuvent résulter d'actes délictueux ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement attendre que, individuellement ou collectivement, elles aient un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base de ce rapport annuel.

Au cours de l'audit, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

En outre

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dues à des actes délictueux ou à des erreurs dans le rapport annuel, planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives résultant d'actes délictueux ne soient pas détectées est plus élevé que le risque que des anomalies significatives résultant d'erreurs ne soient pas détectées, les actes délictueux pouvant impliquer notamment des collusions, des falsifications, des omissions intentionnelles d'éléments, des informations trompeuses ou la manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquée par les responsables légaux de DWS Investment GmbH pour l'établissement du rapport annuel ainsi que la validité des estimations et des informations connexes présentées par les représentants légaux.

- Sur la base des éléments probants recueillis, nous déterminons s’il subsiste une incertitude significative liée à des événements ou circonstances susceptibles de jeter un doute important sur le maintien du fonds de placement par la société DWS Investment GmbH. Si nous concluons qu’il existe une incertitude significative, nous sommes tenus de mentionner les informations connexes dans le rapport annuel ou, si ces informations sont inappropriées, de modifier notre opinion d’audit. Nous tirons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu’à la date de notre observation. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent avoir pour effet que le fonds commun de placement ne soit pas maintenu par la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l’établissement, la présentation et le contenu d’ensemble du rapport annuel, y compris les informations, et apprécions si le rapport annuel présente les opérations et événements sous-jacents de telle sorte qu’il reflète de manière exhaustive la situation et l’évolution réelles du fonds commun de placement, conformément aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB).

Nous discutons avec les personnes constituant le gouvernement d’entreprise, entre autres, de l’étendue et la durée prévues de l’audit, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses significatives inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Frankfurt/Main, le 10 avril 2026

KPMG AG
Société d’expertise comptable

Anders
Commissaire aux comptes

Steinbrenner
Commissaire aux comptes

Direction et gestion

Société de gestion des capitaux

DWS Investment GmbH
60612 Frankfurt/Main, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2024 :
393,6 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au 31 décembre 2024 :
115 millions d'euros

Conseil de surveillance

Manfred Bauer
Président (depuis le 24 mars 2025)
Membre du directoire de
DWS Management GmbH
(associée commanditée personnellement
responsable de DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt/Main

Christof von Dryander
Vice-Président
Senior Counsel de
Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP,
Frankfurt/Main

Hans-Theo Franken
Président du conseil de surveillance de
Deutsche Vermögensberatung
Aktiengesellschaft DVAG,
Frankfurt/Main

Dr. Stefan Hoops (jusqu'au 23 mars 2025)
Président de la direction de
DWS Management GmbH
(associée commanditée personnellement
responsable de DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt/Main

Dr. Karen Kuder (depuis le 1^{er} février 2025)
Membre du directoire de
DWS Management GmbH
(associée commanditée personnellement
responsable de DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt/Main

Dr. Stefan Marcinowski (jusqu'au 23 mars 2025)
Ancien membre du directoire de
BASF SE,
Oy-Mittelberg

Holger Naumann
DB Management Support GmbH,
Frankfurt/Main

Elisabeth Weisenhorn (jusqu'au 23 mars 2025)
Actionnaire et membre de la direction de
Portikus Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Gerhard Wiesheu
Porte-parole du directoire de l'établissement
bancaire B. Metzler seel. Sohn & Co. AG,
Frankfurt/Main

Direction

Dr. Matthias Liermann
Porte-parole de la direction

Porte-parole de la direction de
DWS International GmbH,
Frankfurt/Main
Membre du directoire de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt/Main
Membre du conseil de surveillance de
DWS Investment S.A.,
Luxembourg
Membre du directoire de
DIP Management GmbH,
Frankfurt/Main
(associée commanditée personnellement
responsable de
DIP Service Center GmbH & Co. KG)

Nicole Behrens
Membre du directoire

Membre du directoire de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt/Main

Henning Potstada
Membre du directoire de
(depuis le 1^{er} février 2026)

Membre du directoire de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt/Main

Vincenzo Vedda
Membre du directoire

Membre du directoire de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt/Main
Membre du conseil de surveillance de
MorgenFund GmbH,
Frankfurt/Main

Christian Wolff
Membre du directoire

Membre du directoire de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt/Main

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
Brienner Straße 59
80333 Munich, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2024 :
3 870,3 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au 31 décembre 2024 :
109,4 millions d'euros

Associé de DWS Investment GmbH

DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt/Main

Situation au : 1^{er} février 2026

DWS Investment GmbH

60612 Frankfurt/Main, Allemagne

Tél. : +49 (0) 69-910-12371

Fax : +49 (0) 69-910-19090

www.dws.com